

PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de L'Ange-Gardien

AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le mardi **10 janvier 2023 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
6349, avenue Royale Lot 4 440 047	Autoriser la construction d'un garage isolé avec une hauteur de 7.62 m au lieu de 6 m	Article 7.19 Règlement de zonage n°16-642

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2022.



Lise Drouin, g.m.a  
Directrice générale / Greffière-trésorière